

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie

(Domaine : Science de la Société)

Département ECONOMIE

(Mention Economie)

.....

Mémoire de groupe de fin d'études pour l'obtention du Diplôme de licence en
Sciences Economiques

Option : Economie Mathématique

**LES INSTRUMENTS JURIDIQUES DE LA POLITIQUE DE
L'EDUCATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT A
MADAGASCAR**

Par :

- Monsieur ANDRIAPENITRINIALA Pierre Mizael N° 235
- Monsieur ANDRIATSIMA Lalaina Mamiharisoa N° 236
- Monsieur ANDRIATSIMA Manitrarivo Nehemia N° 237
- Mademoiselle ANTOANINA BELLE Murielle N° 238
- Mademoiselle BALISSAM Sovya N° 239

Encadreur: Monsieur RATSIMANDRATRA Hariniaina (Enseignant-chercheur)

Promotion : TSIRESY

Date de dépôt : 30 Janvier 2017

Date de soutenance : 25 Janvier 2017

AU : 2015 / 2016

REMERCIEMENTS

Gloire à Dieu Tout Puissant car c'est lui qui nous a donné la force et le courage de réaliser ce travail.

Nous tenons à exprimer nos profondes gratitudees à :

- Monsieur RAMANOELINA Panja Armand René, Professeur Titulaire, Président de l'université d'Antananarivo
- Monsieur RAKOTO David Olivaniaina, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de la Sociologie
- Monsieur RAMAROMANANA ANDRIAMAHEFAZAFY Fanomezantsoa, Responsable de la mention Economie
- Madame RANDRIAMANAMPISOA Holimalala, Responsable L3 Economie
- Monsieur RATSIMANDRATRA Hariniaina, notre Encadreur qui a su nous conseiller tout au long de l'élaboration de ce présent mémoire
- A tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce travail

Sommaire

Introduction.....	1
Chapitre I : Politique publique de l'éducation	
Section I: Du système éducatif en général au système éducatif malagasy	
A- Types et définition du système éducatif.....	3
B- Structure du système éducatif Malagasy.....	5
C- Caractéristique de l'éducation à Madagascar.....	7
SectionII : Evolution de la législation sur l'éducation à Madagascar : énumération de lois et règlements relatifs	
Chapitre II : les instruments juridiques spécifiques à la législation sur l'éducation à Madagascar	
Section I : Enseignement public et privé :	
A- Efficacité relative de l'enseignement privé et public.....	21
B- Qualité d'enseignement public et privé.....	22
Section II : Marché éducatif :	
A- Un marché scolaire.....	25
B- Offre et Demande éducative.....	27
Chapitre III : Education et développement à Madagascar	
Section I : Education et « PND »:	
A- Education au développement.....	35
B- Le PND.....	41
Section II : Stratégie de la mise en œuvre de la politique éducative :	
A- Gouvernance de la politique éducative Malagasy.....	44
B- Organismes internationaux impliqués dans le développement de l'éducation à Madagascar.....	47
Conclusion.....	51

LISTE DES ABREVIATIONS

ANU : Agences des Nations Unies

BEP : Brevet d'Etude Professionnelle

BEPC : Brevet d'Etude du Premier Cycle

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BIT : Bureau International du Travail

BT : Brevet de Technicien

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CEPE : Certificat d'Etude Primaire Elémentaire

CISCO : Circonscriptions SCOLaires

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce Et le Développement

DREN : Directions Régionales de l'Education Nationale

EDD : Education pour le Développement Durable

EFA : Employé Fonctionnaire Assimilé

ELM : Eglise Luthérienne Malagasy

EPT : Education Pour Tous

EPU : Enseignement Primaire Universel

FMI : Fonds Monétaire International

GBM : Groupe Banque Mondiale

IDA : Association Internationale de Développement

IPE : Institut International de Planification de l'Education

IMOA : Initiative de Mise en Œuvre Accélérée

IPPTE : Initiative Pour les Pays Très Endettés

MEN : Ministère de l'Education Nationale

MESUPRES : Ministère de l'Enseignement SUPérieur et de la Recherche Scientifique

METFP : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

ODD : Objectifs du Développement Durable

ODM : Objectif Du Millénaire

ONG : Organisme Non Gouvernemental

PIB : Produit Intérieur Brut

PND : Plan National de Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PSE : Plan Sectoriel de l'Education

QEDC : Une Education de Qualité dans les Pays en voie de Développement

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

ZAP : Zone d'Animation Pédagogique

Listes des tableaux et des figures :

Tableaux et figures	Page
<u>Figure 1</u> : Evolution des dépenses totales d'éducation	10
<u>Tableau 1</u> : Evolution des dépenses totales d'éducation	12
<u>Figure 2</u> :Facteurs influant sur l'apprentissage des élèves	24
<u>Tableau 2</u> :La scolarisation primaire à Madagascar	31

INTRODUCTION

Pour parvenir au développement d'un pays, on peut dire que l'éducation tient un rôle très essentiel. Au-delà de l'apport personnel qu'elle constitue auprès des individus, l'éducation permet le respect des libertés et des droits de l'homme, mais également la prospérité et la paix des nations. De plus, elle progresse dans le monde entier et même dans les pays en voie de développement donc c'est un sujet discutabile. Il est indéniable donc que l'éducation est, d'après ces argumentations, l'un des facteurs clé du développement d'un pays en total dépendance du rôle de l'Etat.

La volonté politique d'améliorer les conditions de vie de la population, qui est affichée à travers les réformes mises en place par les différents gouvernements, a progressivement placé l'Education, la Santé et l'Emploi au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté et de relance économique. Les engagements pris à la conférence mondiale sur l'éducation et la suppression des droits d'inscription vont ainsi dans le sens de l'amélioration de l'accès et l'accessibilité de l'éducation de base pour tous à Madagascar. Pour s'intégrer de façon durable dans l'objectif de réduction de la pauvreté, la question de l'éducation doit prendre en compte, en plus de l'accès, d'autres dimensions. Il s'agit de la qualité des acquis scolaires pour une éducation de base efficace, mais aussi de la dimension d'équité en se référant aux disparités entre groupes de population en matière d'accès aux services d'éducation.

Dès lors, la question d'engagement en faveur d'une éducation pour tous ne se pose plus ; le gouvernement s'y est déjà lancé. Il s'agit maintenant de gérer et de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir et encourager les efforts déjà faits en matière d'accessibilité de l'éducation de base pour tous à Madagascar. De ce fait, le système éducatif malgache a fait l'objet de plusieurs autres études relatives soit à la qualité des acquis scolaires ou à l'identification des facteurs qui influent l'apprentissage scolaire. Mais l'étude d'un système éducatif ne peut être réalisée sans s'intéresser au contexte dans lequel celui-ci évolue ainsi se présentent les principales caractéristiques qui font la spécificité du système éducatif malgache vis-à-vis de la situation en général.

Ainsi dans ce présent mémoire, afin de mettre en évidence cette perception tournant autour de l'éducation, on va se focaliser sur les instruments juridiques de la politique de l'éducation au service du développement à Madagascar. Dans ce contexte, la problématique qui en découle est : Est-ce que les stratégies juridiques mises en œuvre pour l'instauration d'une bonne éducation menant au développement à Madagascar sont-elles efficaces? Dans le but de répondre à cette question, on va voir successivement les trois plan qui suivent: d'abord on va parler de la politique publique de l'éducation Malagasy, ensuite on entamera sur les instruments juridiques spécifiques à la législation sur l'éducation à Madagascar et enfin l'éducation et le développement à Madagascar.

CHAPITRE I : POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ÉDUCATION

SECTION - I : DU SYSTEME EDUCATIF EN GENERAL AU SYSTEME EDUCATIF MALAGASY

A- Types et définition du système éducatif

L'éducation est l'ensemble des activités visant à développer chez l'être humain l'ensemble de ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, psychologiques et sociales, en vue d'assurer sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et sa participation au développement économique, social et culturel.

Il existe 4 catégories d'éducation :

- Education formelle
- Education informelle
- Education non formelle
- Education spécialisée

1- Education formelle :

C'est l'ensemble des activités éducatives se déroulant dans un cadre scolaire, universitaire ou de formation professionnelle pour assurer une formation offrant une ouverture à la vie active.

Elle recouvre toutes les activités éducatives et d'instruction concourant à :

- faire acquérir aux apprenants des connaissances générales, techniques ou scientifiques
- développer en eux des compétences
- leur faire assimiler les valeurs civiques, morales, culturelles de la société

2- Education informelle :

L'éducation informelle, toute forme d'éducation non structurée concourant à la formation de l'individu et à son insertion sociale

L'éducation informelle est celle acquise de façon fortuite et diffuse à travers notamment les canaux suivants :

- la cellule familiale ;
- les communautés traditionnelles et religieuses ;
- les organisations politiques ;
- les groupes sociaux ;
- les mass media et les autres moyens de communication;
- les mouvements associatifs ;
- les scènes de la vie ;
- le spectacle de la rue

3- Education non formelle :

L'éducation non formelle, toutes les activités d'éducation et de formation, structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend notamment l'alphabétisation, les formations et le développement de l'environnement lettré

L'éducation non formelle vise à:

- contribuer à l'éradication de l'analphabétisme par la maîtrise des connaissances instrumentales
- donner une formation orientée vers le développement local dans les différents domaines d'activités des apprenants
- élever le capital de savoir, de savoir-faire et de savoir être en créant un environnement lettré favorable aux innovations et aux réformes porteuses de progrès ; promouvoir l'utilisation des langues nationales dans les activités communautaires, les instances de décision et les cadres d'appui au développement économique et social; susciter la demande éducative en faveur de l'encadrement de la petite enfance, la scolarisation primaire et l'éducation spécialisée.

4- Education spécialisée :

C'est l'ensemble des activités d'éducation et de formation destinées à des personnes atteintes d'un handicap physique, sensoriel ou mental ou ayant des difficultés d'adaptation personnelle et d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et insertion sociale.

L'éducation spécialisée est réalisée soit en milieu ouvert, soit en milieu semi ouvert, soit en régime d'internat.

L'éducation en milieu ouvert est une démarche qui consiste à intervenir auprès des personnes handicapées, des enfants et/ou des jeunes en difficulté dans leurs milieux de vie, en vue de leur prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.

L'éducation en milieu semi-ouvert consiste à offrir un hébergement et une prise en charge psycho-sociale aux personnes handicapées, aux enfants ou jeunes en difficulté tout en leur permettant de mener des activités scolaires ou de formation professionnelle à l'extérieur de l'établissement.

L'éducation en régime d'internat consiste à placer des personnes handicapées, des enfants ou des jeunes en difficulté dans une structure d'hébergement.

B- Structure du système éducatif Malagasy :

1- L'éducation de base formelle

Cette éducation de base ou plus précisément éducation préscolaire qui est le premier niveau de l'éducation. Elle s'adresse aux enfants de trois (3) à six (6) ans et qui n'a pas encore atteint l'âge de scolarité obligatoire. Elle constitue l'activité de développer ses potentialités, affective, artistique, intellectuelle et physique ; et de préparer à l'enseignement primaire.

L'éducation préscolaire est assurée dans les structures éducatives publiques ou privées reconnues par l'Etat. Ces structures comportent trois (3) sections :

- La petite section : enfant de trois (3) à quatre (4) ans
- La moyenne section : enfant de quatre (4) à cinq (5) ans
- La grande section : enfant de cinq (5) à six (6) ans

2- L'enseignement primaire

Il dure normalement cinq années et a pour finalité de disposer une éducation de base pour tous les enfants âgés de six ans au moins. Il est sanctionné par le C.E.P.E. L'enseignement fondamental a été structuré depuis 2002 en trois cours :

- Le cours préparatoire subdivisés en deux (2) : CP1 et CP2
- Le cours élémentaire ou CE
- Le cours moyen subdivisés en deux (2) : CM1 et CM2

3- L'enseignement secondaire

Elle s'organise en général en deux (2) cycles :

- Le premier cycle a pour finalité de consolider l'éducation de base et de préparer soit l'enseignement secondaire général ou technique soit l'insertion dans la vie socio-économique. Il accueille les titulaires du C.E.P.E pour un durée de quatre ans et est sanctionné par le B.E.P.C.
- Le second cycle a pour objectif de préparer l'enseignement supérieur. Il accueille sur concours les élèves titulaires du B.E.P.C et est sanctionné par le diplôme de BACC.

4- L'enseignement technique et professionnel

Il recrute sur concours les sortants de premier et second cycle de l'enseignement secondaire général ou technique. Dans le cursus de deux ou trois ans, il est sanctionné par le BEP (deux ans après le BEPC), de BACC technique (trois ans après BEPC) et BTS (deux ans après Bac technique).

Autrement dit, la formation technique et professionnelle est dispensée dans :

- Les écoles ou les centres spécialisés publics et privés

- Les centres de formation professionnelle
- Les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel public et privé.

5- L'enseignement supérieur

Il recrute les titulaires du Baccalauréat pour diverses facultés, d'institut et école supérieure. Ici à Madagascar, il compte au total six universités, c'est-à-dire il y en a pour chaque ex-province.

Ainsi, l'on dénombre les universités de Toamasina, d'Antananarivo, de Fianarantsoa, de Toliara, de Mahajanga et d'Antsiranana. Le bon fonctionnement de ces différents ordres d'enseignement est fortement dépendant du budget que l'Etat alloue au secteur éducatif. De ce fait, il apparaît utile de porter un regard sur l'effort budgétaire public en faveur de l'éducation.

C- Caractéristiques de l'éducation à Madagascar :

1- Indicateur de base :

Trois indicateurs sont à retenir pour s'informer sur le niveau d'éducation d'un pays donné notamment le taux d'alphabétisation, le taux de scolarisation et le niveau d'instruction

a- Le taux d'alphabétisation :

Un indicateur qui permet de mesurer le degré de connaissance de la population d'un pays donné est le taux d'alphabétisation. Il est donné par le rapport entre l'effectif de la population qui sait lire, écrire et compter sur l'effectif total de la population. A Madagascar, ce taux est relativement élevé. Il est estimé à environ 71% en 2010 pour les individus âgés de 15 ans et plus. Plus de 93% des habitants de la région d'Analamanga sont alphabétisés contre seulement 35% pour celle de l'Androy. Concernant le genre, les hommes sont beaucoup plus alphabétisés que les femmes et ce phénomène est valable quelle que soit la région. Ainsi, en moyenne, respectivement 75% et 68% des hommes et femmes malgaches

savent lire, écrire et calculer ou au moins ont fini les années d'études de l'enseignement primaire

b- Le taux de scolarisation :

Le taux de scolarisation est un indicateur qui permet de mesurer le degré de la participation scolaire de la population. On distingue le taux brut de scolarisation du taux net de scolarisation. Le premier est le résultat du rapport entre l'effectif total des étudiants d'un niveau donné et les individus en âges scolaires correspondant à ce même niveau. Le second prend en compte l'âge légal admis pour un niveau donné.

A Madagascar, le taux de scolarisation diminue au fur et à mesure que le niveau d'étude avance. En partant de 118% pour le niveau primaire pour diminuer jusqu'à 2% pour l'enseignement supérieur, le taux brut de scolarisation diffère significativement du taux net de scolarisation. Le retard d'admission en première année pour un niveau d'étude donnée et le redoublement ont été évoqués comme les principales causes de cet écart. Il n'en est pas de même pour le préscolaire où le taux de scolarisation est légèrement bas chez les habitants du milieu rural (14%) comparativement à ceux du milieu urbain (42%). Quel que soit le milieu de résidence, on constate que parmi les cinq (5) niveaux d'études existants, le niveau primaire représente le plus grand nombre de participants.

Or, dans les zones rurales, les enfants quittent l'école dès qu'ils ont fini les cinq (5) années d'études de l'enseignement primaire, le taux de scolarisation pour les niveaux secondaire et supérieur s'avèrent donc relativement faibles. Il n'en est pas ainsi pour les enfants des zones urbaines. Ainsi, 5% des enfants du milieu urbain fréquentent les universités, tandis que seulement 1% de ceux de milieu rural y participent. On remarque également la participation massive des garçons par rapport aux filles et cela se constate quel que soit le niveau d'étude.

c- Le niveau d'instruction :

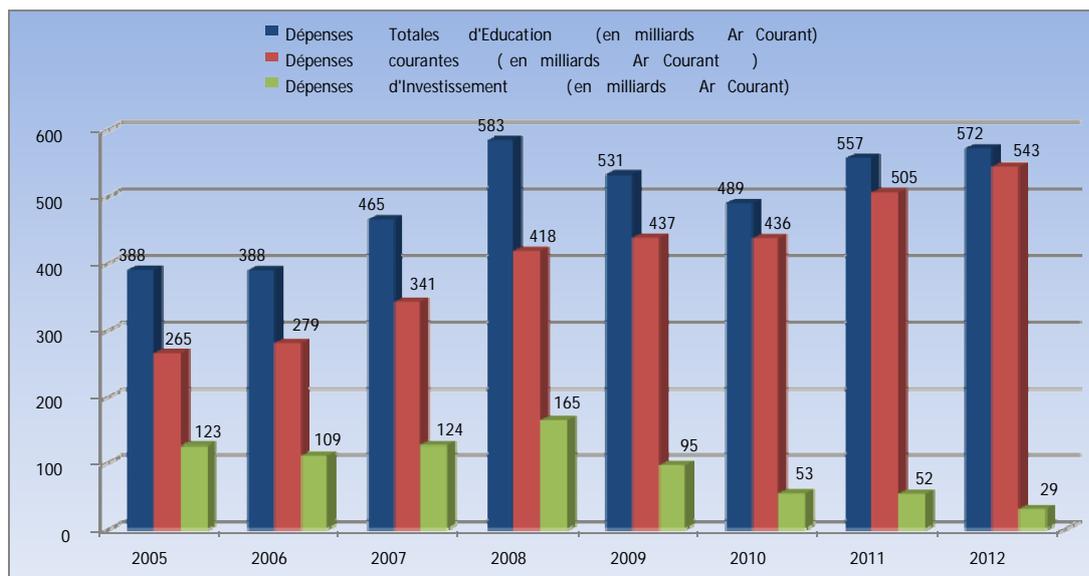
La population malgache, âgée de 4 ans ou plus peut être classée en quatre catégories selon le niveau scolaire atteint :

- Sans instruction : ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui ont atteint au maximum la troisième année du primaire ;
- Niveau primaire : ceux qui ont achevé au moins la quatrième année du primaire et n'ont pas dépassé la classe de 4ème des collèges ;
- Niveau secondaire : ceux qui ont achevé au moins la classe de 3ème des collèges et au plus une classe terminale ;
- Niveau supérieur : ceux qui ont obtenu le baccalauréat ou ont déjà fréquenté un établissement d'enseignement supérieur

La proportion de la population diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Passant de 51% pour le niveau primaire, cette proportion n'atteint que 2% pour le niveau supérieur. La région d'Analamanga enregistre le plus grand nombre de personnes ayant le niveau secondaire et le niveau supérieur avec les taux respectifs de 16,3% et 7,4%

2- Dépenses d'éducation :

Figure 1: Evolution des dépenses totales d'éducation (MEN, METFP et MESUPRES de 2005 à 2012)



Sources: MEN, METFP, MESUPRES (base engagement)

➤ Effort budgétaire à l'éducation :

Il s'agit ici de s'intéresser aux ressources publiques dont dispose le secteur éducatif pour son fonctionnement. La part des ressources budgétaires que les pouvoirs publics affectent au secteur de l'éducation repose pour l'essentiel sur trois facteurs :

- la croissance économique globale du pays traduite par l'évolution du PIB qu'il faut rapprocher de la croissance démographique pour raisonner en croissance du PIB par habitant ;
- la capacité de l'Etat à prélever des revenus sur son économie pour le fonctionnement des services publics et à négocier des ressources extérieures ;
- la part du budget allouée à l'éducation par rapport aux autres fonctions collectives financées par l'Etat.

➤ **Financement Public de l'Education :**

La baisse des recettes totales de l'Etat et la suspension des aides extérieures ont conduit à des coupes budgétaires importantes dans les dépenses d'éducation depuis 2009. De plus, la part accordée à l'éducation dans les ressources totales a baissé depuis la crise, passant ainsi de 26,4% en 2008 à 20,1% en 2011. Les dépenses totales d'éducation ne représentent donc plus que 2,8% du PIB national contre 3,6% en 2008. Ceci s'est donc traduit en une chute forte des dépenses totales d'éducation en volume depuis 2009. En prix constant de 2011, elles ont été réduites de près de 176 milliards d'Ariary entre 2008 et 2011 soit une diminution de près d'un quart des ressources.

Les dépenses courantes n'ont été que faiblement réduites tandis que la plupart des coupes budgétaires ont été faites sur les dépenses d'investissements. De par leur nature, les dépenses de fonctionnement excèdent toujours les investissements. Mais cette situation est accentuée actuellement face aux charges incompressibles liées aux rémunérations des enseignants. La part consacrée aux dépenses courantes est ainsi passée de 83,5% du budget du MEN en 2002 à 90,6% en 2011. Les achats de biens et services représentent une faible part des dépenses courantes du MEN et cette part a diminué avec la dernière crise. Finalement, les dépenses d'investissements ont fortement chuté, passant ainsi de 207 milliards en 2008 à 52 milliards en 2011 en prix constant, soit une réduction de près des trois quarts. Cette forte baisse est avant tout liée à la suspension des aides extérieures depuis la crise.

Tableau 1 :Evolution des dépenses totales d'éducation (aux prix de 2011)

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses totales (Milliards Ariary)	437	663	594	649	745	585	516	562
courantes	311	453	426	476	535	514	485	513
investissements	126	211	167	173	211	70	31	49
internes			52	65	172	51	14	34
externes			115	109	139	20	17	15
Dépenses totales (en % du PIB)	2,8	3,8	3,3	3,4	3,6	2,9	2,6	2,8
Dépenses totales (en % des dép. de l'Etat)	17,5	18,1	15,4	18,1	19,4	19,7	18,3	16,0
Dépenses courantes (en % des recettes fiscales)	18,3	26,0	22,1	21,7	20,0	24,5	22,4	22,2
Dépenses d'investissement internes (en % des recettes fiscales)			2,7	2,9	2,7	2,4	0,6	1,5

Source : Rapports économiques et financiers du Ministère de l'Economie.

SECTION – II : LA LEGISLATION SUR L'EDUCATION A MADAGASCAR : LOIS ET REGLEMENTS RELATIFS

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- **Droits à l'éducation et à la formation**

- **Art. 1 :** L'éducation est une priorité nationale absolue et l'enseignement est obligatoire à partir de l'âge de six ans.
- **Art. 2 :** La République de Madagascar, conformément aux droits et devoirs économiques, sociaux et culturels énoncés dans la Constitution et fidèle aux engagements internationaux du peuple malagasy, reconnaît à toute personne –enfant, adolescent et adulte – le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation.
- **Art. 3 :** L'Etat s'engage à instaurer un système d'éducation, d'enseignement et de formation capable d'assurer l'épanouissement intellectuel, physique, moral, civique et artistique de chaque individu. Certaines valeurs culturelles spécifiques au pays, telles que les notions de “ aina ”, de “ fanahy maha-olona ”, de “ hasina ” ou de “ fihavanana” sont prises en considération.
- **Art. 4 :** L'éducation, l'enseignement et la formation malagasy doivent préparer l'individu à une vie active intégrée dans le développement social, économique et culturel du pays.

Pour la réalisation de cet objectif, ils sont notamment tenus de :

- promouvoir et libérer l'initiative individuelle et des communautés de base ;
- favoriser la créativité ;
- cultiver le goût de l'effort ;
- développer l'esprit d'entreprise et de compétition, le souci de l'efficacité, le sens de la communication, la recherche de l'excellence dans le résultat et ;
- parvenir à produire des citoyens suffisamment instruits et aptes à assurer l'exploitation rationnelle des richesses naturelles potentielles, afin de hisser notre Pays au rang des Nations les plus développées, tout en conservant sa sagesse légendaire.

- **Pouvoirs et Compétences de l'Etat**

- **Art. 5 :** L'Etat garantit à toute personne, le respect et le bénéfice de ses droits à l'éducation, à l'enseignement et à la formation.
- **Art. 6 :** Le Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation définit et met en œuvre à travers un contrat de résultat, la politique nationale en matière d'éducation, d'enseignement et de formation, adoptée en Conseil de Gouvernement.

- **Pouvoirs et Compétences des Partenaires**

- **Art. 11 :** L'Etat adopte comme règle dans l'exécution de sa politique d'éducation et de formation, le Partenariat Public - Privé. En conséquence, est reconnu le rôle de partenaire à part entière, aux organismes publics et privés, aux associations intéressées à la promotion et au développement du système d'éducation, d'enseignement et de formation, notamment :
 - les familles, les organismes familiaux et communautaires ;
 - les établissements d'enseignement privé ;
 - les organisations non gouvernementales et les autres associations volontaires ;
 - les institutions de recherche et les opérateurs économiques. Les modes de relation entre le Ministère chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation et les différents partenaires sont définis par voie réglementaire.
- **Art. 12 :** Tous les partenaires privés agréés, dans les domaines de l'enseignement, l'éducation et la formation, participent aux missions du Ministère chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation. Dans le cadre d'une convention suivie d'un contrat de résultat, ils exécutent des tâches précises conformes à la politique nationale d'éducation. Les conditions d'attribution ou de retrait de l'agrément sont fixées par voie réglementaire.

- **Des fonctions de l'école et des établissements d'enseignement et de formation**

- **Art. 13 :** L'école, les établissements d'enseignement et de formation assurent des fonctions d'éducation, de formation et de qualification.
- **Art. 14 :** L'école, les établissements d'enseignement et de formation, en collaboration et avec la complémentarité des familles et de la société, veillent à inculquer aux enfants, aux adolescents et aux jeunes les sens de la responsabilité et de l'initiative, ainsi que le respect des bonnes mœurs et des règles de bonne conduite. En outre, ils sont appelés à :
 - développer en eux le sens civique et les valeurs de la citoyenneté ;
 - développer la personnalité de l'individu, dans toutes ses dimensions : physique, affective, psychique, mentale et morale, en garantissant le droit à la construction de sa personne de manière à aiguiser son esprit critique et sa volonté.
- **Art. 15 :** L'école, les établissements d'enseignement et de formation, veillent, dans le cadre de leur fonction d'instruction, à garantir à tous les apprenants, un enseignement et une éducation de qualité qui leur permettent d'acquérir une culture générale et des savoirs théoriques et pratiques, de développer leurs dons et leurs aptitudes à apprendre par eux-mêmes et de s'insérer ainsi dans la société du savoir et du savoir-faire. L'école, les établissements d'enseignement et de formation sont appelés essentiellement à donner aux apprenants les moyens :
 - de maîtriser la langue malagasy, de par son statut de langue maternelle et nationale ;
 - de maîtriser deux langues étrangères au moins.

Ils doivent par ailleurs s'attacher :

- à développer les différentes formes d'intelligence sensible, pratique et abstraite ;
 - à développer les capacités de communication des élèves et l'usage des différentes formes d'expression : langagière, artistique, symbolique et corporelle ;
 - à leur assurer la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et les doter de la capacité d'en faire usage dans tous les domaines ;
 - à les préparer à faire face à l'avenir de façon à être en mesure de s'adapter aux changements et d'y contribuer positivement avec détermination.
- **Art. 16 :** L'école, les établissements d'enseignement et de formation veillent dans le cadre de leur fonction de qualification, à développer des compétences et des savoir-faire chez les apprenants, en rapport avec leur âge et selon le cycle d'études. Les établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ont la charge de consolider ces compétences. A cette fin, l'école et les établissements de formation et d'enseignement supérieur sont appelés à faire acquérir aux apprenants l'aptitude à utiliser le savoir et le savoir-faire acquis pour la recherche de solutions alternatives dans la résolution des problèmes auxquels ils peuvent être confrontés et ainsi à :
- s'adapter aux changements ;
 - prendre des initiatives et à innover ;
 - travailler en groupe ;
 - apprendre tout au long de leur vie.

- **Droits et obligations de l'élève/apprenant**

- **Art. 17 :** L'élève/apprenant est au centre de l'action éducative et des activités de formation.
- **Art. 18 :** L'élève/apprenant a droit à une information diversifiée et complète sur tout ce qui a trait à l'orientation scolaire et universitaire afin qu'il puisse choisir en connaissance de cause et avec conviction son parcours scolaire et professionnel.

- **Art. 19 :** Le personnel de l'éducation et de la formation doit, en s'acquittant de leurs devoirs professionnels, se conformer aux principes d'équité et d'égalité des chances et établir avec les élèves des rapports fondés sur l'honnêteté, l'objectivité et le respect de la personne de l'enfant et du jeune et de leurs droits.
- **Art. 20 :** Il est du devoir de l'élève/apprenant de respecter l'enseignant/formateur et tous les membres de la communauté éducative et de s'astreindre aux exigences imposées par le respect dû à l'établissement d'éducation et de formation.
- **Art. 21 :** L'organisation de la vie scolaire, de formation et estudiantine est fixée par arrêté du Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation. Le régime disciplinaire des établissements d'enseignement et de formation est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation.

DE L'ORGANISATION DU SYSTEME D'EDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

- **Principes et organisations**

- **Art. 22 :** La mission de l'Etat est d'assurer pour tous les Malgaches une éducation de qualité. Le secteur de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation comprend :
 - l'Education et la Formation Non Formelle ;
 - l'Education et la Formation Formelle ;
- **Art. 23 :** La double cohérence interne et externe, les principes d'unité et de diversité, la garantie de continuité, de complémentarité, d'interdépendance et de synergie, ainsi que le souci de performance et de progrès constants fondent et structurent l'organisation du système d'éducation, d'enseignement et de formation malagasy.

- **Art. 24 :** Des objectifs et des buts terminaux déterminent l'organisation des enseignements et des formations dans les différents niveaux et types d'éducation, d'enseignement et de formation préalablement inventoriés.

- **De l'éducation non formelle**

- **Art. 25 :** L'éducation non formelle est constituée de toutes les activités éducatives et de formation mesurée en dehors du système éducatif formel. Elle est destinée à offrir des possibilités d'apprentissage et de formation à tous ceux qui n'ont pas bénéficié des structures du système formel. Elle doit permettre à des personnes de tous âges d'acquérir les connaissances utiles, les compétences professionnelles, une culture générale et des aptitudes civiques favorisant l'épanouissement de leur personnalité dans la dignité. Elle doit permettre à tous les citoyens de s'intégrer dans la société où ils vivent, de leur donner les instruments socioculturels nécessaires pour la développer et vivre sans complexe dans toute autre société humaine. Elle commence dans la famille et, est continuée dans les communautés de base, puis dans les structures adaptées à chaque situation, dans les collectivités territoriales.
- **Art. 26 :** L'éducation non formelle fait partie intégrante du système éducatif global et relève du Ministère ayant en charge des activités d'éducation et de formation.
- **Art. 27 :** L'éducation non formelle comprend :
 - l'Ecole infantile ;
 - l'alphabétisation fonctionnelle ;
 - l'Education à la citoyenneté et au civisme.

- **De l'éducation formelle**

- **Art. 38 :** L'éducation formelle comprend :

- l'éducation fondamentale ;
- l'enseignement secondaire ;
- la formation technique et professionnelle ;
- l'enseignement supérieur et la formation universitaire.

DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PRIVES

- **Art. 56** : Les personnes physiques et morales peuvent créer des établissements éducatifs et d'enseignement privés et pourvoir à leurs dépenses après obtention d'une autorisation des autorités chargées de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Les conditions d'octroi de l'autorisation sont fixées par voie réglementaire. Le propriétaire ainsi que le Directeur effectif d'un établissement éducatif privé doivent être de nationalité malagasy sauf autorisation spéciale délivrée par le Ministre responsable. Le Directeur de l'établissement doit faire partie du personnel enseignant ou du personnel d'encadrement pédagogique. En outre, il est exigé qu'aucune des deux personnes concernées n'ait fait l'objet d'une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit intentionnel.

- **Art. 57** : Les établissements d'enseignement privés doivent recruter une partie de leur personnel enseignant à plein temps. La proportion de ces enseignants est fixée par arrêté du Ministère chargé de l'Education qui prend en considération la nécessité de disposer d'un personnel éducatif permanent. Ne peuvent être recrutées pour le travail ou l'enseignement dans les établissements privés des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit intentionnel contre des personnes ou des biens.

- **Art. 58** : Les établissements d'enseignement privés sont tenus d'appliquer les programmes officiels en vigueur dans les établissements scolaires d'enseignement public. Peuvent être créés des établissements éducatifs privés avec des programmes et des régimes d'étude particuliers, après autorisation du Ministère chargé de l'Éducation.

- **Art. 59 :** Les élèves des établissements éducatifs et d'enseignement privés peuvent intégrer les établissements scolaires publics, et ont le droit de se présenter aux examens et aux concours nationaux, conformément à la réglementation en vigueur.

- **Art. 60 :** Les établissements éducatifs privés sont soumis à l'inspection pédagogique, administrative et sanitaire des services des Ministères compétents en vue de vérifier l'application des conditions fixées par la présente loi et par les décrets et arrêtés y afférents.

ANALYSE ET EFFICACITE DE L'ABREVIATION DE CES LOIS

Tous les enfants ont un droit fondamental à l'éducation et doivent avoir la possibilité d'atteindre et de conserver un niveau d'éducation acceptable.

Les systèmes d'éducation devraient être conçus et les programmes d'enseignement établis compte tenu de la grande diversité, des caractéristiques et des besoins. Ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux doivent avoir accès aux écoles ordinaires.

Les écoles ordinaires ayant cette orientation inclusive, ont le moyen le plus efficace pour combattre les attitudes discriminatoires, pour créer des communautés accueillantes, d'édifier une société inclusive et pour atteindre l'objectif de l'éducation pour tous.

L'EPT poursuit les six objectifs suivants :

- . développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
- . rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- . développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes des adultes ;
- . accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes ;
- . atteindre la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 2015 ;
- . améliorer la qualité de l'éducation.

CHAPITRE II : LES INSTRUMENTS JURIDIQUES SPECIFIQUES A LA LEGISLATION SUR L'EDUCATION A MADAGASCAR

SECTION I : ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVE

A- Efficacité relative de l'enseignement privé et public

L'éducation est un élément essentiel du développement économique et social constituant un moyen d'accroître directement le bien-être de la population et de favoriser la croissance économique de long terme. De ce fait, l'éducation a toujours occupé une place de choix dans les domaines d'intervention de l'Etat. Pourtant, en raison des contraintes financières fortes auxquelles ils font face, de nombreux pays en développement ont connu ces dernières années un désengagement de l'Etat en matière d'éducation, laissant craindre une dégradation de l'enseignement public.

Comparer l'efficacité du public et du privé suppose de contrôler l'effet de sélection lié au choix de l'établissement scolaire, ce qui implique d'une part, de disposer d'un certain nombre d'informations annexes à l'éducation et d'autre part, d'utiliser une méthode économétrique appropriée.

Plus particulièrement, l'analyse porte sur la question de savoir si la diminution relative des inscriptions s'est également accompagnée d'une baisse relative de la qualité de l'enseignement dispensé par les écoles publiques.

L'écart de niveau scolaire :

On note également une grande différence de niveau scolaire entre les établissements d'enseignement public (écoles primaires publiques, collèges et lycées d'enseignement général et technique publique) et ceux d'enseignement privé. Et comme la majorité des établissements privés sont concentrés dans les grandes villes, cela crée des écarts de niveau scolaire inter et intra régionaux. A l'échelle nationale donc, il existe des disparités de niveau scolaire qui favorisent les populations des milieux urbains et surtout celles de la capitale malgache.

Ainsi, les populations rurales se voient doublement défavorisées du fait à la fois de la fréquentation des établissements scolaires publics et de leur éloignement des centres urbains où le niveau scolaire est un plus rehaussé. Ces inégalités géographiques persistent encore plus selon l'ouverture de la localité aux NTIC. En effet, le recours aux outils informatisés et l'accès à internet marquent une différence très perceptible dans la mesure où les élèves, étudiants et enseignants dans les grandes agglomérations sont mieux servis en termes de documentations.

B- Qualité d'enseignement public et privé :

Pour question de facilité, on va considérer l'éducation de qualité dans les pays en voie de développement. Le programme Développement mondial de la « Fondation Hewlett » inclut l'initiative « Une éducation de qualité dans les pays en voie de développement (QEDC) » comme une des composantes de sa stratégie. Les conditions, facteurs et cibles d'intérêt des subventions de l'initiative QEDC, celle-ci étant financée par la Fondation Hewlett et la Fondation Gates, sont décrites dans le document stratégique du programme Développement mondial. Ici, on va se baser sur la stratégie de subvention dont les méthodes sont :

- attention portée à l'apprentissage des élèves et responsabilisation conséquente des acteurs,
- modèles d'instructions prouvées et la mise à disposition des moyens suffisants et leur utilisation à bon escient.

QEDC souhaite rassembler un portefeuille d'activités subventionnées, qui, ensemble, amélioreront le niveau d'apprentissages scolaire et contribueront aux réformes éducatives.

1- L'importance de l'amélioration de la qualité

L'éducation est depuis longtemps reconnue comme l'un des piliers de la lutte contre la pauvreté. Des études longitudinales ont montré que les femmes scolarisées plus longtemps ont des taux de fertilité beaucoup plus bas. Les effets bénéfiques de l'éducation se répercutent par ailleurs à travers les générations : les enfants de mères éduquées ont une qualité de vie bien

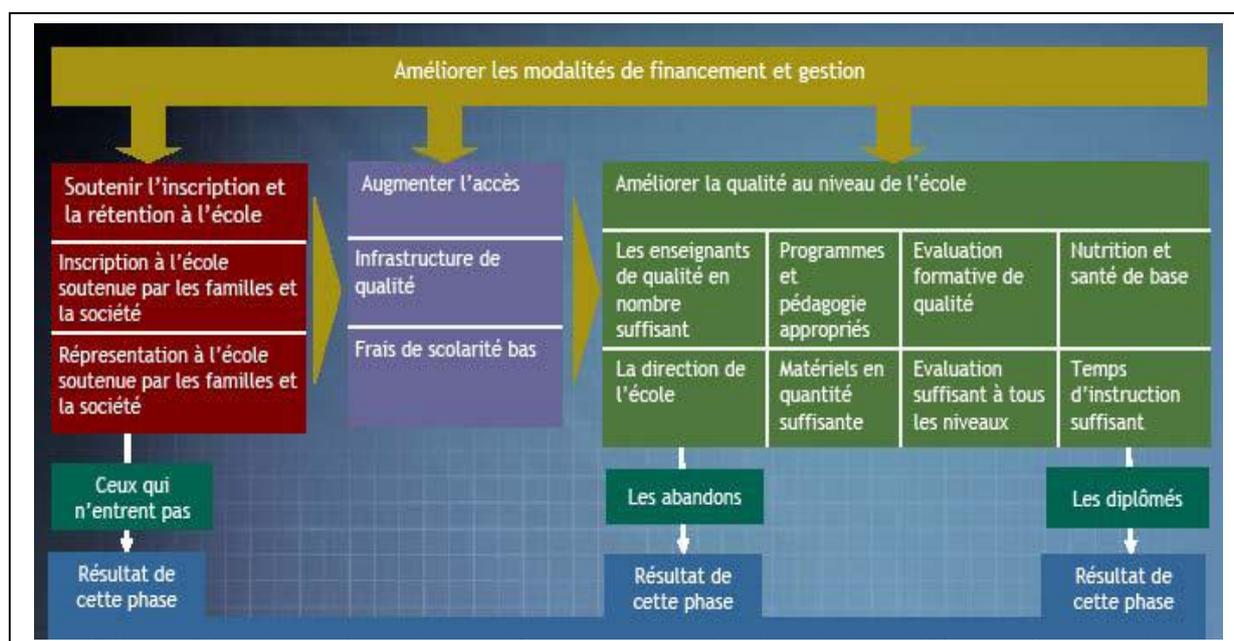
meilleure que les enfants de mères sans éducation. Des études plus récentes concluent également que, dans les pays pauvres, les avantages apportés par une scolarisation augmentent avec la qualité de l'éducation fournie. Un lien direct existe en particulier entre celle-ci et les salaires

Lorsqu'elle est accompagnée d'autres réformes, l'éducation est le principal outil dont disposent les élèves pour devenir des membres productifs de la société, et donc pour échapper à la pauvreté. Les nombreux pays africains qui cherchent à mettre fin à l'extrême pauvreté tout en faisant face à une pyramide des âges très élargie à la base doivent assurer une éducation de qualité pour tous les enfants afin que leurs nations puissent se développer.

Au cours de la dernière décennie, des millions de familles ont sacrifié leurs maigres ressources pour envoyer leurs enfants à l'école, dans l'espoir que ceci leur permettrait d'échapper à la pauvreté. Il est maintenant impératif d'assurer que leur investissement n'a pas été en vain. Leurs enfants ne pourront pas participer à la croissance économique de leur pays s'ils n'apprennent pas à l'école. Comme François Bourguignon, ancien économiste principal de la Banque mondiale, l'a récemment déclaré : « Des progrès considérables dans les taux de scolarisation viennent effectivement d'être accomplis, mais un retour en arrière risque de se produire si les parents réalisent que la qualité de l'éducation reçue ne produit pas le rendement économique espéré pour leurs enfants. » Heureusement, les gouvernements et les pouvoirs publics commencent à reconnaître l'urgence du problème et l'initiative QEDC a une opportunité d'influencer de façon significative les travaux en cours, à travers des investissements stratégiques dans ce domaine.

L'enjeu est important et l'heure est venue d'investir dans une éducation primaire universelle de qualité.

Figure 2 : Facteurs influant sur l'apprentissage des élèves



Source : Initiative « Une éducation de qualité dans les pays en voie de développement » : Stratégie de subvention Juin 2008

2- Identification des domaines à subventionner :

QEDC a identifié quatre facteurs essentiels pour l'amélioration des résultats scolaires :

Soutien à l'inscription et à la rétention : à travers la reconnaissance, par la famille, de l'importance de la scolarisation et un environnement sociétal qui renforce cette notion.

Accès plus grand à la scolarisation : grâce à la réduction des frais de scolarité et des dépenses associées, ainsi qu'à la présence d'écoles de qualité à proximité.

Amélioration de la qualité des écoles : en mettant en place les moyens et les processus nécessaires pour l'acquisition des connaissances dans les salles de classe. Les éléments suivants sont particulièrement importants au processus d'enseignement-apprentissage : méthodes pédagogiques et programmes d'enseignement appropriés, matériel en quantité suffisante, outils d'évaluation formative de qualité, enseignants qualifiés en nombre suffisant, et un temps suffisant d'instruction. Une administration efficace des établissements scolaires et la satisfaction des besoins nutritifs et médicaux de base des enfants ont aussi une importante influence sur la qualité de l'éducation.

L'amélioration du financement institutionnel et des pratiques de gestion : afin que les incitations financières nécessaires soient en place pour soutenir les trois autres facteurs d'influence. Des politiques et pratiques clés concernent la circulation, la distribution et la bonne utilisation des financements, les normes de qualification et la formation des enseignants, la construction des écoles, la définition des programmes scolaires, les examens nationaux, la gouvernance scolaire et la surveillance publique des résultats du système éducatif.

SECTION II : MARCHE EDUCATIF

A- Un marché scolaire

Traditionnellement, les mots « éducation » et « marché » voisinent rarement. L'un renvoie à la notion de service public, comme l'une des missions premières de la puissance publique : l'autre renvoie à un monde marchand, où les denrées fondamentales se vendent et s'achètent. L'idée même d'un « marché scolaire » suppose un enjeu commercial. Le savoir serait-il un bien marchand ? L'éducation se vendrait-elle ? L'émergence de la société de l'information, fruit du développement des technologies de l'information et de la communication, a fait de l'information un bien marchand qui se stocke, se transforme, se transporte, se vend, s'achète.

Mais l'information n'est pas savoir : le savoir est le fruit d'une construction personnelle, par un individu, à partir d'informations situées dans un contexte et reliées entre-elles. La société de l'information a ouvert la voie à une « société du savoir », dans laquelle le savoir tient une place centrale. Le savoir est nécessaire pour s'intégrer et vivre, pour être un véritable citoyen et usager de la société du savoir. Le savoir est aussi un bien marchand : il se vend et s'achète. Dans une société du savoir existe un marché du savoir, donc un marché scolaire.

1- L'école et le marché scolaire

Le marché scolaire est ainsi constitué de la rencontre de cette demande et de cette offre qui évoluent rapidement. Le marché scolaire se développe, et aux côtés de l'Ecole apparaissent d'autres acteurs dans l'éducation, d'autres formes d'écoles, de nouveaux services pour apprendre, de nouveaux métiers éducatifs. L'éducation, l'Ecole au sens classique du terme, ne serait-elle plus qu'un segment de ce marché scolaire ? Cela pose de nombreuses questions, politiques, éthiques, scientifiques, pédagogiques et cela interroge sur l'avenir de l'école.

Tous les pays ont à faire face à ces questions nouvelles. Certains y sont mieux préparés. Tous n'apportent pas les mêmes réponses.

2- Savoirs, compétences, services

Le savoir n'est pas établi définitivement. Les savoirs évoluent, changent, s'enrichissent. De nouveaux savoirs apparaissent continuellement, de nouvelles formes de savoir émergent. D'autres peuvent même devenir obsolètes et s'effacer. Le savoir n'est pas seulement une notion individuelle. Bien des savoirs ne prennent sens que parce qu'ils s'inscrivent dans la société, dans un contexte social, dans une relation aux autres. Au côté des savoirs individuels se développent des « savoirs collectifs », issus de l'intelligence collective, dans une société où le travail collaboratif devient un enjeu majeur. En outre, les savoirs ne peuvent plus simplement être répertoriés dans les disciplines traditionnelles. Pour répondre aux grandes questions, aux grands enjeux de la société du savoir, il nous faut nous placer dans le cadre d'une complexité plus grande, plus élaborée, dans le cadre d'une transversalité et d'une complémentarité des champs disciplinaires.

Mais le marché scolaire ne s'intéresse pas seulement aux savoirs : il s'intéresse aussi, de plus en plus, aux compétences. On attend de l'école l'acquisition de savoirs, certes, mais aussi de savoirs opérationnels que l'on puisse réinvestir, utiliser, appliquer, on attend l'acquisition de compétences. L'offre éducative se constitue aussi de compétences. Les savoirs classiques et figés de l'école traditionnelle ne permettraient pas le développement d'un marché scolaire. Un marché a besoin de produits nouveaux, d'offres nouvelles et s'appuie pour cela sur l'évolution d'une demande. Pour vivre économiquement, un marché a

besoin que l'on produise, que l'on fabrique sans cesse. L'offre du marché scolaire se compose de savoirs, de compétences, mais aussi de services.

Pour élaborer et fournir ces nouveaux produits et ces nouveaux services, il faut de nouveaux acteurs. Les acteurs habituels du système scolaire ne peuvent y suffire. De nouveaux métiers se développent au sein de l'école (tuteurs, assistants, accompagnants, éducateurs, mais aussi « ingénieurs pédagogiques ») et bien sûr en dehors de l'école.

3- Le service public d'éducation

Quel est le rôle de l'État face au marché scolaire, comment l'État réagit-il face au développement de ce marché ? Dans tous les pays, un service public d'éducation a été mis en place, avec pour objectif d'assurer à tous les enfants un accès gratuit au savoir et à des compétences, de manière démocratique et égalitaire. L'éducation a longtemps été et est encore dans beaucoup de pays un monopole d'État.

Le service public a pour mission d'organiser un accès libre, gratuit et équitable pour tous à l'éducation. Il doit garantir l'égalité des chances, la démocratisation de l'accès au savoir, et il a pour ambition d'élever le niveau de savoir et de compétence d'une population. L'évolution actuelle rapide du marché scolaire a deux origines : d'une part l'évolution de la société elle-même, de la place du savoir dans la société, du savoir comme valeur économique et comme bien marchand ; d'autre part, les échecs et les insuffisances de l'école traditionnelle.

B- Offre et Demande éducative :

Pour qu'il y ait marché, il faut qu'il y ait offre et demande. Et il faut que l'offre s'adapte sans cesse à la demande. La demande est certes scolaire. Mais au sein même de l'école, elle évolue, l'exigence s'accroît, les parents contrôlent, comparent, interviennent et veulent y inscrire leurs enfants. On évalue, on exige la qualité, l'efficacité. On veut pouvoir choisir son école, la méthode d'enseignement, ainsi que son enseignant. Et la demande se développe aussi en dehors de l'Ecole : demande de soutien scolaire, d'aide à l'apprentissage en dehors de l'école, cours particuliers, stages de remédiation ou d'approfondissement, préparation renforcée à un examen ou à un concours, préparation de la rentrée... Fait-on moins confiance à l'Ecole ? Considère-t-on qu'elle ne puisse pas tout faire ? L'Ecole a toujours été l'objet de débats quant à sa mission : doit-elle simplement permettre l'acquisition

de connaissances ou doit-elle aussi préparer le futur citoyen ? Cette question influe sur la demande dans le marché scolaire.

1- Offre éducative :

Quant à l'offre, elle ne cesse de s'enrichir et de se diversifier. L'Ecole elle-même s'efforce d'évoluer pour répondre à la demande (demande des individus, des élèves ; demande des parents ; demande de la société). L'école publique évolue, les écoles privées se développent, pour la formation générale ou pour des formations spécifiques ou des publics spécifiques. Mais en dehors de l'école, une offre éducative se développe également : le marché du soutien scolaire est en pleine expansion, cherchant à combler les lacunes de l'Ecole.

Des offres de produits éducatifs apparaissent, l'éducation en ligne propose de nouvelles modalités, on peut apprendre une langue, préparer un examen ou un concours, renforcer ses compétences, se spécialiser, etc., grâce à des offres privées.

➤ Organisation du système éducatif :

Le système éducatif malgache, tel qu'il se présente actuellement, est issu de la loi n°94-033 portant orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar et promulguée le 13 mars 1995. Quelques réformes ont été néanmoins entreprises récemment, et portent essentiellement sur :

- L'aspect pédagogique de l'enseignement: introduction de l'approche par les compétences dans l'enseignement ;
- La restructuration des cinq années du primaire en trois cours ou cycles, avec continuation d'apprentissage et passage automatique à l'intérieur d'un même cours; et la restructuration des ministères en charge de l'éducation formelle: fusion de tous les ministères en un seul.

2- Demande éducative :

La demande éducative peut être examinée sous plusieurs aspects. Nous nous limiterons à deux aspects essentiels censés être de grande influence sur l'évolution de la demande d'éducation primaire :

- l'accroissement de population scolarisable ;
- l'intérêt de l'éducation pour les populations malgaches.

a- L'évolution de la population scolarisable :

Il est estimé que la population malgache aurait atteint 24,6 millions en 2018. Cependant, malgré cette forte demande potentielle d'éducation primaire, la décision d'envoyer les enfants à l'école revient essentiellement aux familles. De ce fait, il convient de s'intéresser également à la demande éducative réelle en appréciant l'intérêt que représente l'école pour la population.

Voici quelques données concernant le taux de scolarisation à Madagascar :

-Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24ans) 2008-2012, hommes : 65.9%

-Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24ans), 2008-2012, femmes : 64%

-Participation préscolaire :

- Taux brut de scolarisation, 2008-2012, garçons : 8.7%
- Taux brut de scolarisation, 2008-2012, filles : 8.9%

-Participation à l'école primaire :

- Taux brut de scolarisation, 2008-2012*, garçons : 149.6%
- Taux brut de scolarisation, 2008-2012*, filles : 147.1%
- Taux net de fréquentation (%), 2008-2012*, garçons : 78.3%
- Taux net de fréquentation (%), 2008-2012*, filles : 80%
- Taux de survie en dernière année d'école primaire, 2008-2012*, données administratives : 39.5%
- Taux de survie en dernière année d'école primaire, 2008-2012*, données de l'enquête : 88.5%

-Participation à l'école secondaire :

- Taux net de scolarisation, 2008-2012*, garçons: 23.1%
- Taux net de scolarisation, 2008-2012*, filles : 24.2%
- Taux net de scolarisation, 2008-2012*, garçons : 26.5%
- Taux net de scolarisation, 2008-2012*, filles 28.2%

Plus d'un quart des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés à Madagascar, selon une étude réalisée par l'Unicef, le Fonds des Nations unies pour l'enfance. Plus d'un million d'enfants exclus du système scolaire en raison de la pauvreté de leur famille mais aussi des difficultés que connaît actuellement le pays.

Après une dizaine d'années de progrès dans le secteur de l'éducation, la crise de 2009 est tombée comme un couperet : 83% des enfants allaient à l'école en 2005, ils n'étaient plus que 73% en 2010. « Depuis 2005, le taux de scolarisation a baissé de 10 points et rien qu'en une année, entre 2010 et 2011, on a perdu 700 000 enfants dans les écoles primaires. Cela pose vraiment un problème pour le développement futur du pays. »

Parmi les causes de cette désertion : l'appauvrissement de la population. Le contexte économique conduit certaines familles à déscolariser leurs enfants. Le retrait des bailleurs de fonds a aussi entraîné la réduction du budget du ministère de l'Éducation et des moyens alloués aux écoles. Face à ce désengagement général, le système continue de fonctionner tant bien que mal, grâce à l'engagement des familles, c'est ce qu'a constaté Rohen d'Aigle pierre qui a dirigé cette étude : « l'éducation à Madagascar, c'est un système qui s'appuie énormément sur les parents. Les parents sont convaincus de l'importance de l'éducation et font absolument tout ce qu'ils peuvent pour pouvoir scolariser leurs enfants, et ils trouvent des solutions, et malheureusement ils sont peu aidés par l'extérieur, que ce soit les organisations internationales ou le ministère. Dans la plupart des endroits que l'on visite, ils s'en sortent seuls ». Cette étude se veut être une base de travail pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie alors que certains partenaires comme la Banque mondiale s'apprêtent à reprendre leurs aides dans la Grande île.

Madagascar devient un pays parmi les plus pauvres du monde. En 2012, 81% des Malgaches vivaient sous le seuil de pauvreté ; actuellement ce sont 9 Malgaches sur 10 qui vivent sous ce seuil de pauvreté. Cette situation explique la gravité de la scolarisation malgache : 14.2% des enfants malgaches n'ont jamais fréquenté l'école. On constate un faible

taux de fréquentation scolaire de même qu'un fort taux d'abandon, en particulier chez les filles. Ainsi, seuls 66% des enfants scolarisés terminent l'école primaire.

Tableau 2 : La scolarisation primaire à Madagascar :

Scolarisation au primaire (en millier d'enfants)				
	Secteur	Années scolaire 2009- 2010	Années scolaire 2010- 2011	Années scolaire 2011- 2012
Effectifs des élèves	Public	3552	3539	3605
	Privé	777	766	797
	Ensemble	4329	4305	4402
Nouveaux entrants en CP1	Public	917	924	927
	Privé	192	187	191
	Ensemble	1109	1111	1118
Abandons	Public			
	Privé			
	Ensemble	657	723	Estimé à 796

Source : Madagascar article 14. Edmine et Michel

Cette scolarisation est, non seulement faible, mais très inégale. L'écart de la scolarisation est évident : le milieu rural est défavorisé. Par contre, le milieu urbain dispose de plus d'infrastructure et d'outils informatisés avec accès à internet pour certaines écoles privilégiées. De plus, les enfants des régions côtières, de régions reculées ou enclavées, n'ont pas toujours la chance d'aller à école.

Pourtant, les Malgaches souhaitent la scolarisation de leurs enfants. Beaucoup de familles scolarisent leurs descendants même si le moyen financier est très limité, surtout après la crise politique de 2009 où 200.000 emplois ont été supprimés selon le BIT. Certes, l'école est gratuite en primaire, mais l'Etat a réduit considérablement le budget consacré à l'éducation. Les parents d'élèves des écoles publiques doivent participer à la scolarisation de leurs enfants, et nombreux sont les parents qui ne peuvent pas payer cette participation

financière. Aussi, l'abandon de l'école est fréquent. On ne s'étonne plus de voir des enfants non scolarisés.

A Madagascar, les institutions privées sont nombreuses. Les Malgaches choisissent de scolariser leurs enfants dans les institutions privées. Certes, nombreuses sont ces institutions privées qui sont dans les normes, informatisées. Les frais de scolarité sont très élevés, et seule une minorité jouit de ce privilège.

Mais, il y a aussi des écoles privées professionnelles. Dans ce cas, les frais de scolarité ne sont pas exorbitants. Malheureusement, ce n'est pas encore abordable pour la majorité des Malgaches. Il y a également des institutions privées modestes, qui sont nombreuses. Là aussi, les frais de scolarité ne sont pas élevés. Ce sont les Malgaches moins aisés qui y scolarisent leurs enfants. Souvent, ils n'arrivent pas à payer ces frais de scolarité, alors le collège est en difficulté financière. Mais, ces établissements privés persistent même, avec d'infrastructure vétuste.

b- Intérêt de l'éducation pour les populations malgaches :

L'éducation joue un rôle primordial de par ses retombées économiques et sociales pour le développement d'un pays. En améliorant ses taux de scolarisation à différents niveaux d'enseignement, Madagascar pourrait, à l'instar des pays qui ont réussi leur transition économique, venir à bout de certains maux qui actuellement pèsent sur son développement, notamment la mortalité infantile et maternelle, la malnutrition infantile et le mariage précoce des jeunes filles

Du point de vue de la réduction de la pauvreté, de meilleurs taux de scolarisation contribueraient à rompre avec le cercle vicieux de la pauvreté en assurant un meilleur équilibre dans la participation à la croissance économique ainsi qu'à sa distribution.

Actuellement à Madagascar, 68 % de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté et se trouve économiquement et socialement marginalisé, la proportion d'alphabètes s'élève à 47 % pour le quintile le plus pauvre, contre 77 % pour le quintile le plus riche.

Si une scolarisation massive, dans le cadre d'un enseignement de base, paraît essentielle, la pertinence et la qualité de l'enseignement s'avère technologiques ont fait que les connaissances et le savoir se révèlent déterminants pour la compétitivité dans l'économie

mondiale. Ces considérations amènent à des questions d'arbitrage entre la nécessité d'assurer la qualité et le besoin d'une scolarisation massive aux différents niveaux d'enseignement dans des pays à faibles revenus comme Madagascar. Toutefois, l'expérience des pays au niveau international montre qu'il existe une tendance générale : la nécessité dans un premier temps de consolider un EPU, tout en assurant une croissance maîtrisée et un enseignement de qualité pour les autres niveaux secondaire et supérieur.

Le Gouvernement malgache a bien compris l'enjeu de l'éducation pour le développement social et économique du pays, d'autant plus que le niveau actuel du stock de capital humain à Madagascar (avec seulement un nombre moyen d'années d'études de la population active d'environ 4 ans en 2006), ne lui permettra pas d'atteindre les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté qu'il s'est fixé

Ainsi, depuis 2003, le Gouvernement s'est fixé d'atteindre l'ODM pour une EPT et de qualité à l'horizon 2015, et a introduit deux séries de réformes. La première réforme fut introduite en 2003 avec l'objectif de la gratuité de l'enseignement primaire à travers :

- la suppression des frais de scolarité et la dotation d'allocations budgétaires aux écoles primaires ; le recrutement massif d'enseignants communautaires et la subvention de l'Etat à leur salaire ;

- la construction d'environ 2000 salles de classes par an ainsi que le recrutement d'un nombre équivalent d'enseignants ;

- la distribution de kits scolaires aux élèves. Par la suite, toutes ces initiatives ont été consolidées dans le Plan National Pour l'EPT adopté en 2005 qui confirma l'objectif du Gouvernement d'un EPU à l'horizon 2015.

En 2008, un Second Plan EPT fut adopté avec l'introduction d'une seconde réforme portant sur le basculement progressif de l'Enseignement Fondamental (primaire et secondaire - 1^{er} cycle) de 9 ans à 10 ans. Les réformes successives ont requis la mobilisation d'un volume important de ressources nationales et extérieures. Outre les projets sectoriels d'éducation, la réforme pour la gratuité de l'enseignement primaire a coïncidé avec, d'une part, l'afflux des ressources nationales provenant de l'allègement de la dette extérieure après l'atteinte par Madagascar du point d'achèvement de l'IPPTE, d'autre part l'introduction de l'aide sous forme d'appui budgétaire, et enfin l'octroi de dons provenant du Fonds Catalytique pour

l'IMOA pour l'EPT. En ce qui concerne la deuxième réforme, sur la période 2009-2011, le montant total requis (870 millions de US\$) pour la mise en œuvre du Plan National EPT 2008 était prévu d'être financé à 84 % sur les ressources propres de l'Etat (y compris l'aide budgétaire, autour de 9 %), à 5 % sur les aides projets, et 11 % sur financement additionnel du Fonds Catalytique pour l'IMOA. Toutefois, ce plan de financement n'a pu être mis en œuvre en 2009 et 2010 suite à l'arrêt des aides budgétaires et la réduction des recettes domestiques.

CHAPITRE III : EDUCATION ET DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR

SECTION I : EDUCATION ET « PND »:

A- Education au développement

1- Définition de l'éducation au développement :

L'éducation au développement est une des composantes de l'éducation à la citoyenneté mondiale dont l'objectif général est de concourir à un monde plus juste et solidaire empreint des valeurs démocratiques. L'éducation au développement a comme spécificité de mettre en exergue les relations « Nord/Sud ».

Dans un contexte d'interdépendance entre les enjeux globaux et la vie quotidienne d'individus et de communautés, l'éducation au développement est un processus qui a pour but de :

- favoriser la compréhension globale des enjeux internationaux et du développement et l'acquisition d'un regard critique,
- provoquer des changements de valeurs, attitudes et comportements sur les plans individuels et collectifs,
- susciter l'exercice actif des droits et responsabilités aux niveaux local et global, en faveur d'un monde plus juste et solidaire. Ce processus relève d'une stratégie cohérente et concertée qui recouvre différentes démarches d'apprentissage :
 - la sensibilisation des citoyens et communautés aux enjeux du développement et des relations « Nord/Sud »,
 - la conscientisation des citoyens et communautés aux interdépendances entre le « Nord » et le « Sud »,
 - l'engagement des citoyens et communautés dans des actions personnelles ou collectives en faveur d'un modèle de développement durable et équitable,
 - la mobilisation des citoyens et communautés pour promouvoir et influencer des politiques locales, nationales et internationales plus justes et solidaires.

a- Acteurs privés spécialisés en éducation au développement

Les ONG ont une longue tradition en tant qu'acteurs professionnels non gouvernementaux dans le domaine de la coopération au développement, au Sud comme au Nord. La spécificité des ONG est d'être des organisations issues de la société civile, élément qui constitue une partie de leur légitimité. Par ailleurs, leur légitimité repose aussi évidemment sur les liens avec le Sud ainsi que sur la connaissance des dossiers et l'expertise pédagogique acquises au fil des années.

Les ONG définissent leurs stratégies d'intervention et choisissent leurs publics cibles de manière autonome, en fonction de leur vision et de leur mission. En leur qualité d'organisations de la société civile, elles ont des affinités et des contacts privilégiés avec certains segments de notre société. En tant que partie de réseaux internationaux, elles échangent également de l'expérience et du savoir-faire avec les acteurs d'autres pays. Le paysage des ONG est caractérisé par une grande diversité. Il en découle une pluralité de regards, de groupes cibles, d'ancrages thématiques, de stratégies et de méthodes de travail. Cette diversité relative à chacune de ces dimensions est un premier gage de la complémentarité entre acteurs.

b- Acteurs privés non spécialisés en éducation au développement :

De nombreuses organisations et institutions prennent des initiatives et déploient des activités dans le champ de l'éducation au développement sans que cela fasse partie de leur raison d'être: organisations syndicales, universités, institutions scientifiques, associations, quatrième pilier, éducateurs, faiseurs d'opinion, groupes de pression, médias diffusant des images et des messages sur le Sud, agents culturels,... Souvent, de par leur rôle et leur méthode de travail spécifiques ces acteurs peuvent également contribuer substantiellement à l'éducation au développement.

Des organisations de la société civile telles que les associations socioculturelles, les organisations de formation pour adultes ou les organisations de jeunesse, les organisations syndicales, les organisations de migrants fonctionnent comme des lieux d'apprentissage d'une

citoyenneté mondiale active. En outre, les médias et les institutions culturelles exercent une énorme influence sur la formation de l'image du Sud. Les institutions d'enseignement veulent former des jeunes dotés de sens critique et capables d'agir dans le contexte d'un monde global. Les consultants et les universitaires ont une expertise dans le domaine des changements de comportement (individuel et collectif). Il arrive que ces acteurs opèrent seuls ou nouent des collaborations avec d'autres.

c- Les acteurs publics non spécialisés en éducation au développement :

Par ailleurs, d'autres acteurs publics se sont donné une mission ou sont actifs en éducation au développement. Il s'agit essentiellement des provinces et des communes.

Comme la commune est très proche de ses habitants, elle est dès lors bien placée pour familiariser la population avec les thèmes Nord -Sud. En outre, la commune est un lieu de rencontre pour différents acteurs locaux et peut également exercer une fonction d'exemple pour ses habitants. Ces acteurs sont donc importants en éducation au développement, peuvent être des partenaires des acteurs spécialisés en éducation au développement. Leurs initiatives sont très diverses et hétérogènes.

2- Efficacité de l'éducation au développement

- **Une éducation au développement efficace développe des stratégies appropriées qui tiennent compte des spécificités et caractéristiques des groupes cibles visés et favorise l'implication de ces groupes cibles dans le changement social.**

La population au niveau individuel et collectif, ainsi que les autorités politiques à tous les niveaux de pouvoirs (du local à l'international) constitue la cible des actions menées éducation au développement par l'ensemble des acteurs de ce domaine. Les acteurs de l'éducation au développement considèrent les groupes cibles de leurs interventions comme des acteurs du changement social. Pour viser une éducation au développement efficace, chacun des acteurs de l'éducation au développement doit connaître les groupes cibles à qui il

s'adresse, leurs spécificités, leurs principales caractéristiques et en tenir compte dans leur stratégie d'intervention. Cette analyse se fait de manière régulière.

En outre, dans une perspective de durabilité, les acteurs de l'éducation au développement développent auprès des groupes cibles des approches méthodologiques qui favorisent leur participation et leur implication active dans le changement social.

- **Une éducation au développement efficace se base sur une identification et une reconnaissance des spécificités de chaque acteur, sur une définition du ou des rôles de chacun et sur la complémentarité et la coordination des acteurs et de leurs actions.**

Les éléments qui fondent la spécificité des différents acteurs de l'éducation au développement sont multiples et diversifiés. Cela peut être une compétence, un public, une thématique, une vision, une approche et/ou une expertise pédagogique particulière. Chacun des acteurs de l'éducation au développement (au sens de chaque ONG, chaque université, chaque administration, etc.) a un ou plusieurs rôles particuliers à jouer. Il ne peut couvrir tout le champ des interventions en éducation au développement (à la fois tous les publics, toutes les thématiques et toutes les méthodes).

Il convient donc que chaque acteur définisse sa spécificité, étant entendu que celle-ci n'est pas une donnée statique, ainsi que des priorités en fonction de ses capacités de gestion. Lorsque différents acteurs de l'éducation au développement s'adressent à un même public cible, la complémentarité et la mixité des approches, visions, thèmes et stratégies est un gage d'efficacité. Chaque acteur, en fonction de sa spécificité, identifiera sa stratégie d'intervention la plus efficace de telle sorte que les efforts des uns et des autres soient renforcés et complémentaires.

L'objectif n'est pas d'aboutir à une division pure et simple des tâches mais bien de permettre une véritable complémentarité entre les acteurs de l'éducation au développement et, ainsi, une plus grande cohérence, coordination, et, dans certaines circonstances, collaborations et synergies, le tout devant être supérieur à la somme des parties. Cette coordination ne pourra néanmoins se réaliser que sur base d'un minimum de références communes aux différents acteurs : une définition de l'éducation au développement, la définition de points d'attention pour la qualité en l'éducation au développement, la clarification des spécificités de chaque type d'acteur, les modalités de coordination.

➤ **Une éducation au développement efficace vise à atteindre des résultats : les indicateurs de suivi centrent sur les résultats des activités et non sur la réalisation des activités**

Une méthode de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des interventions, basée sur des critères et indicateurs de performance, doit être fondée sur une approche résultats par les différents acteurs selon leurs propres instruments d'appréciation et de mesure. Outre une redevabilité interne et/ou externe nécessaire, la systématisation des apprentissages et leur mutualisation permet de tirer les leçons dans une démarche de recherche constante de la qualité. Les instruments méthodologiques, nécessaires pour la gestion des interventions, doivent cependant être assujettis aux objectifs poursuivis et non l'inverse.

En effet, une rigidité méthodologique risque d'orienter les initiatives vers des activités où les progrès sont les plus facilement mesurables (mais pas nécessairement les plus grands) et de marginaliser celles où le risque est plus élevé. On parlera donc plus volontiers d'une approche résultats (ce qui met l'accent sur la méthode), que de cadre logique (ce qui met l'accent sur l'outil). Pour soutenir cette approche résultats, chaque acteur procédera à un choix d'indicateurs SMART, au relevé des données de références (baseline), de monitoring et de l'évaluation, tout en mettant l'accent sur l'apprentissage.

Dans un contexte où la fongibilité des impacts est grande et rend difficile l'attribution des résultats et dès lors que l'on recherche une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre les acteurs de l'éducation au développement, des progrès doivent être recherchés collectivement en matière d'évaluation de l'impact des interventions (définition de baselines de manière macro; mesure de l'efficacité commune de l'éducation au développement). Cela implique de mettre des moyens humains et financiers dans la recherche de nouvelles approches notamment pour soutenir l'évaluation d'initiatives où la mesure du progrès est plus difficile à réaliser.

➤ **Une éducation au développement efficace s'assure de la pertinence et de la légitimité des messages portés avec le Sud et favorise l'implication des organisations du Sud dans les démarches d'éducation au développement**

L'éducation au développement a comme spécificité de mettre en exergue les relations « Nord/Sud ». Les réalités du Sud, les liens complexes qui unissent le « Nord » et le « Sud » ainsi que les nombreuses possibilités d'actions des citoyens du monde qui ont des répercussions positives ou négatives sur le changement social au « Nord » et au « Sud » sont au cœur de l'éducation au développement. Il est donc essentiel que chaque acteur de l'éducation au développement ait développé une bonne connaissance des réalités du Sud, que les messages véhiculés soient pertinents et corrects du point de vue du Sud et qu'ils soient portés avec le Sud. La manière de décliner le lien « Nord/Sud » varie différemment suivant les acteurs. Il y a toutefois des approches qui méritent d'être encouragées comme celles qui développent un partenariat plus ou moins formalisé avec des acteurs du Sud éducatifs ou agents du développement valorisant leurs expériences, les analyses qu'ils portent sur leur réalité, leur expertise dans l'élaboration des stratégies, des messages et/ou du contenu des outils pédagogiques utilisés en éducation au développement ainsi que dans l'évaluation des effets induits. C'est une approche parmi d'autres pour approfondir le lien avec le Sud.

➤ **Une éducation au développement efficace clarifie la relation entre la recherche du soutien public (récoltes de fonds, promotion de l'image d'un acteur particulier) et les objectifs de l'éducation au développement**

Cette clarification doit être explicite aussi bien dans les objectifs que dans les méthodologies et les activités pour limiter les risques de confusion des genres et favoriser les synergies. La concurrence qui peut exister entre certains acteurs au niveau de la promotion de leur image et de la récolte de fonds, peut entraîner dans certains cas une difficulté à identifier des stratégies efficaces et coordonnées d'éducation au développement. S'il est important que les acteurs et leur offre éducative soient visibles pour les publics cibles et les autres acteurs, il est clair aussi que l'autopromotion d'une organisation ne constitue pas en soi un objectif de l'éducation au développement.

- **Une éducation au développement efficace se base sur l'expertise des acteurs de l'éducation au développement existants ou futurs dans une perspective d'amélioration constante de leur qualité.**

Ces réflexions sur l'efficacité et la qualité en éducation au développement doivent en permanence:

- se baser sur les cadres de référence du champ des sciences humaines (psychopédagogie, communication, sociologie,...);
- se consolider à partir des différentes réflexions et cadres de référence européens et internationaux relatifs à l'éducation au développement;
- s'appuyer sur des recherches, évaluations et études en éducation au développement (méthodes évaluatives; développement des cadres conceptuels; capitalisation des bonnes pratiques; etc.);
- favoriser la systématisation et la mutualisation des analyses, expériences et bonnes pratiques en éducation au développement;
- favoriser le renforcement des capacités et le développement des compétences nécessaires aux différents métiers de l'éducation au développement

B- Le PND:

Les axes stratégiques du développement :

Cinq axes stratégiques fédérateurs et complémentaires sont dégagés de la mise en relation du diagnostic, des grandes orientations de l'Etat et des aspirations nationales. Ils touchent la gouvernance, la stabilité macroéconomique, la croissance inclusive, le social et le capital naturel. La dimension genre et les principes d'équité et de durabilité sont intégrés de manière transversale dans ces cinq axes stratégiques.

Il s'agit de:

- **Axe 1** : « Gouvernance, Etat De Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité Nationale »
- **Axe 2** : « Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement »
- **Axe 3** : « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement »
- **Axe 4** : « Capital humain adéquat au processus de développement »
- **Axe 5** : « Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes »

L'éducation est une des premières priorités pour le pays. Elle est garantie d'une société paisible, à la base du développement économique, et de surcroît construit l'individu et le citoyen du futur. Le PND dans son axe stratégique 4, s'est fixé pour objectifs de mettre en place un système éducatif performant, conforme aux besoins et aux normes internationaux, apte à promouvoir et valoriser l'enseignement sur toute sa dimension, et à assurer une formation universitaire répondant aux besoins et à l'assurance qualité.

Pour atteindre ces objectifs, le défi d'une Education Nationale, forte de cycles harmonisés (du préscolaire à l'enseignement supérieur, en passant par le lycée ou l'enseignement technique), est de mise. L'objectif est de redresser de façon significative le système éducatif, considéré comme catalyseur des ODD, et de l'EDD. Il revient par ailleurs de revoir la définition de la structure de scolarisation et de formation, correspondant aux besoins socio-économiques, au contexte culturel et aux situations liées à l'environnement. C'est donc avec ces références, et dans un nouveau contexte, qu'un PSE 2017-2021, est en cours d'élaboration. Des collectes de données sont entamées dans les structures déconcentrées.

➤ **Sujets d'importance :**

Trois départements ministériels sont en charge du PSE, dont le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ainsi que le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. « Le Plan Sectoriel de l'Education ne peut être élaboré sans l'adhésion de toutes les parties prenantes, à l'instar des autorités locales, l'enseignement privé, les

Organisations de la Société Civile, les forces vives, la communauté éducative constituée par les enseignants, les élèves et les parents, outre les collectivités locales, l'administration ainsi que le secteur privé. « Le PSE est parti de la convention nationale de l'Education, ayant réuni en 2014 tous les acteurs, directement ou indirectement impliqués. Des pistes de recommandations ont été retenues à l'issue d'un travail de longue haleine, capitalisé par les techniciens de trois ministères concernés.

L'objectif est de redresser le système, selon une vision commune », a expliqué Lalaharontsoa RAKOTOJAONA, directeur général d'Enseignement Secondaire et de la formation de masse, auprès du MEN, lors d'une conférence de presse.

Lors des consultations régionales en question, les participants sont appelés à évoquer les problèmes liés au système éducatif dans leurs régions respectives. Les spécificités régionales seront de ce fait mises en relief lors des échanges qui vont s'ensuivre. «Une revue d'état du système est impératif. Des sujets d'importance à l'instar de la langue d'enseignement, du programme scolaire, de l'adéquation enseignement formation et du système LDM, seront de surcroît abordés », souligne le directeur général du MEN.

➤ **Education inclusive**

Un accord-cadre de coopération portant sur la « Promotion de l'Education Inclusive » (Mampiaty) est conclu entre le MEN et l'ELM. Il s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Axe stratégique 4 du PND, consacré au développement du capital humain, faisant suite au Décret N° 1147 du 1er septembre 2009 fixant la politique générale de l'éducation inclusive. Visant à permettre l'accès au système éducatif de tous les enfants et adolescents âgés de moins de seize (16) ans, peu importe leurs conditions physiques (handicapés ou non), leurs classes sociales respectives (issus de familles défavorisées voire marginalisées), ainsi que leurs conditions de vie, le programme d'Education Inclusive est au bénéfice de élèves allant du préscolaire jusqu'au lycée. Il offre l'opportunité de briser les répercussions des inégalités sociales sur l'éducation et de donner ainsi à chaque élève un tremplin pour développer ses potentiels dans une école de proximité.

La signature du dit accord permettra de ce fait de renforcer la collaboration entre le MEN et ses services territoriaux déconcentrés tels que les DREN ainsi que des CISCO d'une part, et toute la structure de l'ELM, en charge du programme « MAMPIATY » d'autre part.

Ce partenariat prévoit en outre des engagements communs des parties signataires dans la conception et l'élaboration de curriculum de formation d'éducation inclusive, la formation et l'encadrement des cadres techniques et des enseignants, la de la communauté sur le programme vue de son appropriation, le partage d'expériences et de savoir-faire par le biais de d'experts nationaux et internationaux, et enfin la constitution de base de données. Conclu pour une durée de cinq (05) ans, l'accord est effectif à compter de la date de sa signature. Il pourra être prolongé d'un commun accord entre les parties.

Tout au long de cette période, le MEN va faire en sorte de mobiliser les ressources locales disponibles et de veiller à la facilitation des suivis au niveau des établissements inclusifs. Il fera de surcroît son meilleur effort pour le recrutement progressif, en tant qu'EFA, des enseignants prenant en charge les enfants et les jeunes, cibles du programme, travaillant au sein du département éducation de l'ELM.

SECTION II : STRATEGIE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L A POLITIQUE EDUCATIVE

C- Gouvernance de la politique éducative Malagasy :

Pour l'établissement d'une bonne gouvernance :

- **L'établissement d'une bonne gouvernance du système éducatif malgache impliquerait :**
 - la poursuite du renforcement de certaines fonctions telles que la gestion des ressources humaines et financières ;
 - le renforcement de la gestion de proximité ;
 - l'introduction de la culture de résultats ;
 - l'amélioration de la gestion des réformes.

- **Les mesures d'amélioration de la gestion des ressources humaines mériteraient d'être poursuivies.**

La poursuite de l'exercice de rapprochement entre l'effectif recensé au niveau des ministères techniques et l'effectif au niveau du ministère des finances est recommandée, pour aboutir à une base de données commune. La politique basée sur les maîtres communautaires a contribué à atténuer le déséquilibre dans la répartition des enseignants, mais il s'agirait de continuer à améliorer les critères de répartition des postes budgétaires et des subventions pour les ENF, et surtout la transparence sur les critères de recrutement des enseignants, toutes catégories confondues. L'effort devrait aussi porter sur l'enseignement secondaire où le déséquilibre dans la répartition des enseignants apparaît encore énorme, et sur l'assainissement du grand nombre d'enseignants affectés à des postes administratifs pour des raisons d'indisponibilité.

- **Concernant la gestion financière, outre la poursuite de l'amélioration des procédures administratives et la formation du personnel à différents niveaux, une meilleure transparence dans la gestion s'avère nécessaire dans la mesure où l'Education représente un des secteurs bénéficiant le plus des ressources publiques.**

En complément de l'accès public aux informations concernant les critères de répartition et les allocations budgétaires aux différents niveaux (central, DREN, CISCO, ZAP, écoles), des mécanismes de suivi a posteriori permettant de faire le rapprochement entre l'exécution physique et les réalisations financières pourraient se mettre en place. La passation des marchés gagnerait à faire l'objet de plus d'informations publiques, par la publication régulière non seulement les plans de passation des marchés mais aussi les résultats finaux quant à l'adjudication des marchés publics.

- **Le renforcement de la gestion ne suffit pas pour une amélioration de la gouvernance sans que les différents responsables de l'administration publique, à différents niveaux, se responsabilisent par rapport à l'attente de résultats.**

Théoriquement seules les écoles sont soumises à des obligations de résultats dans le cadre des dotations en caisses écoles. Les DREN et les CISCO, qui gèrent des ressources budgétaires consistantes, devraient aussi et surtout être tenues à des obligations de résultats pour assurer une efficacité dans l'utilisation de leurs ressources. Le processus de

contractualisation des Chefs CISCO sur la base de contrats d'objectifs mériterait d'être repris avec une évaluation indépendante. Ce même processus pourrait être appliqué aux DREN.

- **L'introduction d'obligation de résultats s'impose également pour les établissements d'enseignement supérieur, dont 90 % des ressources proviennent de l'Etat.**

Les expériences internationales montrent que la réforme de ces établissements présente plus de chances de réussite si l'on y introduit des mécanismes de financement liés aux performances et le développement d'un système d'accréditation qui intègre, entre autres critères, l'efficacité externe.

- **Dans l'attente de résultats, le renforcement de la gestion de proximité apparaît important, particulièrement pour atténuer les disparités entre les différentes Régions et les CISCO.**

L'implication accrue des administrations territoriales devrait contribuer à l'obtention de résultats dès lors que les mécanismes d'intervention sont clairs. Ce processus nécessite une décentralisation graduelle des ressources budgétaires pour que les administrations territoriales puissent assumer leurs responsabilités, et ainsi participer effectivement au développement de l'éducation à leur niveau. En l'absence de moyens venant de l'Etat central, dans le contexte actuel où leurs ressources propres financières restent marginales, il paraît difficile d'exiger d'elles des résultats. En parallèle ou en préparation, les administrations territoriales (Régions, Communes) pourraient être davantage impliquées dans le processus de programmation budgétaire au niveau des Directions Régionales et des CISCO, ce qui faciliterait la coordination entre les services publics déconcentrés et décentralisés.

- **Enfin, l'établissement d'une bonne gouvernance garantit la bonne gestion des réformes.**

La mise en œuvre des réformes dans les différents sous-secteurs de l'Education devrait reposer sur une plus grande appropriation par toutes les parties prenantes, à travers un processus de consultations et de débats. Ce déficit d'appropriation par les élèves et leurs

familles et par une partie des enseignants apparaissait déjà au moment où ces réformes avaient été adoptées en 2008.

D- Organismes internationaux impliqués dans le développement de l'éducation à Madagascar :

Pour en cerner les enjeux et les objectifs de ces organismes, il est avant tout nécessaire de savoir quels en sont les protagonistes. Nous présentons donc la scène internationale telle qu'elle s'articule, avec tout d'abord l'Organisation des Nations Unies et ses différentes agences, impliquées directement dans le développement de l'éducation. Ensuite un point est consacré aux institutions financières internationales, jouant un rôle fondamental dans le développement.

1- L'ONU:

L'implication de la communauté internationale dans le développement de l'éducation avec la préoccupation nouvelle d'une paix mondiale et durable, est créée en 1945 l'Organisation des Nations Unies, faisant suite à la Société des Nations. L'ONU est le cadre reconnu des actions de la communauté internationale. Cette organisation complexe est constituée d'une multitude d'agences. Certaines de ces ANU s'engagent plus spécifiquement dans le développement, et donc dans la problématique de l'éducation qui lui est intimement liée. Notons que notre recherche se concentre sur les organismes internationaux, excluant par là même les formes de coopérations bilatérales et multilatérales interétatiques.

Le PNUD travaille pour intégrer l'éducation de base aux politiques nationales de développement, aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux réformes politiques en faveur des pauvres» (UNESCO, 2005).

Au sortir de la guerre, sa création est basée sur la conviction qu'une véritable paix mondiale et durable ne peut être réalisée que par l'éducation et la liberté intellectuelle des peuples. Ainsi, son acte constitutif déclare qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

Pour ces motifs, les États signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives.

L'UNESCO occupe une place centrale dans l'éducation au niveau international. Sa mission consiste essentiellement à : Conduire au niveau international les efforts en vue de l'édification de sociétés apprenantes permettant à toutes les populations d'accéder à l'éducation et à offrir une expertise et encourager les partenariats afin de renforcer le leadership de l'éducation au niveau national ainsi que la capacité des pays à offrir une éducation de qualité à tous. (UNESCO, 2007b) Ses actions actuelles sont orientées vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et du Cadre d'action de Dakar et se traduisent dans diverses activités. Il s'agit d'assurer:

- Les recherches menant à de meilleures définitions et compréhensions des enjeux de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication Le partage des connaissances: "collecter, transmettre, diffuser et partager l'information, les connaissances et les meilleures pratiques"
- L'élaboration d'accords universels grâce à son action normative
- La coopération technique entre les États membres
- La diffusion de l'information spécialisée (UNESCO, 2007b) l'IPE a été créé en 1963 par l'UNESCO, dont il dépend au niveau du financement. Sa mission consiste à « améliorer la planification et la gestion des systèmes éducatifs en renforçant les capacités des pays» (IPE, 2009). Ses principales actions consistent à former les planificateurs et les gestionnaires de l'éducation aux techniques d'analyse et de planification, de gestion et de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. L'UNICEF font également partie des agences de l'ONU œuvrant dans le domaine de l'éducation. « L'organisation, guidée par les normes et principes inscrits dans la convention internationale relative aux droits de l'enfant, s'efforce de créer les conditions nécessaires pour l'épanouissement des enfants [...]» (UNICEF). Les interventions de l'Unicef s'inscrivent, elles aussi, dans les efforts de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. L'éducation fait donc partie de ses champs d'intervention prioritaires, tout comme

la protection des droits des enfants, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

L'ONU, par l'intermédiaire de ses agences, telles que le PNUD, la CNUCED, l'UNESCO et l'UNICEF, envisage donc le développement dans une optique humaine, voire humaniste. La dimension sociale prévaut et l'éducation y est considérée comme un facteur d'émancipation des individus et des peuples. Cependant, le développement de l'éducation est très influencé par les cadres imposés par les institutions financières internationales, telles que le FMI et la Banque mondiale, qui envisagent le développement, et par ricochet l'éducation, dans d'autre optique.

2- Le FMI et la Banque mondiale: Le financement international de l'éducation

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on assiste à la création de deux institutions financières internationales incontournables: le FMI et la Banque Mondiale. En effet, les crises économiques du siècle, et plus particulièrement la grande crise de 1929 et ses répercussions mondiales, provoquent à l'époque une forte inquiétude quant à l'équilibre du marché international. Cette prise de conscience du caractère profondément intégré de l'économie mondiale s'est traduite par la mise en place de structures spécialisées (La documentation française, 2008).

Ainsi, la Banque Mondiale se charge de reconstruire l'Europe, économiquement dévastée par la guerre, tandis que le FMI est responsable de prévenir la chute des échanges internationaux. Plus précisément, c'est en juillet 1944, avec les accords de BrettonWoods, et le nouveau système monétaire et financier instauré à cette occasion, que se départagent les rôles de chacune des deux institutions.

Le FMI doit ainsi veiller à l'équilibre la des balances des paiements et fournir des crédits à court terme, tandis que la Banque Mondiale finance la reconstruction et le développement par des prêts à long terme (Hugon, 2000). La BIRD, communément appelée Banque Mondiale, est, avec le FMI, l'un des deux piliers des institutions financières internationales. Elle fut ratifiée par 9 pays lors de la conférence de BrettonWoods. Depuis, quatre institutions vinrent la compléter:

- La Société financière internationale, en 1956
- l'Association internationale de développement (IDA), en 1960.
- Le Centre international de règlement des différends, en 1966.
- L'Agence multilatérale de garantie des investissements, en 1988. (La documentation française, 2008)

Ces cinq institutions forment désormais le GBM. Son terrain d'action, auparavant limité à l'Europe, s'élargit avec le temps et elle intervient maintenant dans l'ensemble des pays du Sud.

Son objectif principal est, à ce jour, la lutte contre la pauvreté. Ainsi, ses deux branches les plus importantes, la BIRD et l'IDA jouent un rôle central dans le développement: La BIRD et l'IDA contribuent chacune d'une manière différente, mais complémentaire à notre mission, qui est de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des populations à travers le monde. La BIRD s'occupe des pays à revenu intermédiaire et des pays pauvres solvables, alors que l'IDA se consacre aux pays les plus pauvres de la planète. (Le groupe Banque mondiale, 2008)

Conclusion

De nombreuses analyses sont mises en évidence pour englober la situation en général de la nutrition éducative à Madagascar et on peut remarquer que sans la politique éducative de l'Etat par le biais des instruments juridiques que nous avons évoqués dans notre étude les stratégies développées par chaque type d'établissements dans le cadre du développement ne sont que des efforts vains.

Ainsi, on peut constater que tout individu qui bénéficie d'une certaine éducation et d'une éducation certaine peut s'épanouir de façon culturelle et intellectuelle, également matérielle. Mais comme on l'a démontré, certains individus, surtout dans les pays en développement comme Madagascar, en sont privés du fait des difficultés des ressources pour y accéder. C'est pourquoi, l'Etat doit mettre en place une politique éducative permettant à tout le monde de s'éduquer. Pour ce faire, un système éducatif est imposé à tous les établissements chargés de l'éducation que ce soit public ou privé afin de s'assurer que l'enseignement suit la norme pour le meilleur épanouissement de l'individu.

Le développement d'un système éducatif de qualité n'est pas encore acquis pour Madagascar malgré les améliorations en termes de scolarisation, car les taux d'achèvement se montrent encore faibles et les cursus scolaires restent inadaptés aux exigences du monde du travail. Les contraintes actuelles, complexes à résoudre, requièrent des mesures et approches appropriées. Mais d'une manière générale, l'éducation est un facteur qui soutient le développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

- **COURYD.** , « Les Performances comparées des systèmes éducatifs publics et privés dans l'agglomération d'Antananarivo » , Madagascar, Madio, 9623/E, 1996 , 25 p.
- **Loi n°2004-004** ,Portant orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar , Juin 2004
- **Ministère de l'Education Nationale** , « Examen national de l' Éducation Pour Tous : Madagascar » , 2015
- **Plan National de Développement PND 2015-2019**
- **Projet MADIO** , « Le système scolaire et la demande d'éducation dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997» , Premiers résultats de l'enquête SET9 , décembre 1997
- **RAFALIMANANA, Albert.** « Education Pour Tous » , Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base , 2000
- **RANDRIAMASITIANA, G. D.**, « Forces et faiblesses du système éducatif malgache durant la première décennie de l'indépendance » , Revue Historique des Mascareignes, 4, 2002, pp.43-66
- **Roubaud F** , « La politique d'éducation au cœur de l'ajustement à Madagascar : que veulent les tananariviens ? » , Document de Travail MADIO n°9634/E , juillet 1996

Table des matières

Introduction	1
Chapitre I : Politique publique de l'éducation	
Section I: Du système éducatif en général au système éducatif malagasy	
D- Types et définition du système éducatif	
5- Education formelle.....	3
6- Education informelle.....	4
7- Education non formelle.....	4
8- Education spécialisée.....	5
E- Structure du système éducatif Malagasy :	
6- L'éducation de base formelle.....	5
7- L'enseignement primaire.....	6
8- L'enseignement secondaire.....	6
9- L'enseignement technique et professionnel.....	6
10- L'enseignement supérieur.....	7
F- Caractéristique de l'éducation à Madagascar :	
3- Indicateur de base.....	7
4- Dépenses d'éducation.....	10
Section II : La législation sur l'éducation à Madagascar : énumération de lois et règlements relatifs	
➤ Principes fondamentaux.....	13
➤ De l'organisation du système d'éducation, d'enseignement et de formation.....	17
➤ Des établissements d'enseignements privés.....	19
➤ Analyse et efficacité de l'abréviation de ces lois.....	20
Chapitre II : les instruments juridiques spécifiques à la législation sur l'éducation à Madagascar	

Section I : Enseignement public et privé

C- Efficacité relative de l'enseignement privé et public

D- Qualité d'enseignement public et privé :

- 3- L'importance de l'amélioration de la qualité.....22
- 4- Identification des domaines à subventionner.....24

Section II : Marché éducatif

C- Un marché scolaire

- 4- L'école et le marché scolaire.....26
- 5- Savoirs, compétences, services.....26
- 6- Le service public d'éducation.....27

D- Offre et Demande éducative :

- 3- Offre éducative.....28
- 4- Demande éducative..... 29

Chapitre III : Education et développement à Madagascar

Section I : Education et « PND »:

C- Education au développement

- 3- Définition de l'éducation au développement.....35
- 4- Efficacité de l'éducation au développement.....37

D- Le PND

Section II : Stratégie de la mise en œuvre de la politique éducative

E- Gouvernance de la politique éducative Malagasy

F- Organismes internationaux impliqués dans le développement de l'éducation à Madagascar :

- 3- L'ONU.....47
- 4- Le FMI et la Banque mondiale: Le financement international de l'éducation.....49

Conclusion.....51

Auteurs :

-Monsieur ANDRIAPENITRINIALA Pierre Mizael	N° 235
- Monsieur ANDRIATSIMA Lalaina Mamiharisoa	N° 236
- Monsieur ANDRIATSIMA Manitrarivo Nehemia	N° 237
-Mademoiselle ANTOANINA BELLE Murielle	N° 238
-Mademoiselle BALISSAM Sovya	N° 239

Titre :«Les instruments juridiques de la politique de l'éducation au service du développement à Madagascar »

Nombre de pages : 51

Tableaux : 2

Figures : 2

Contacts du premier auteur :

Adresse e-mail : mizarakotomanarivo@gmail.com

Tel:03440 21966

Adresse du premier auteur: Lot IJM 4345 Mangarivotra Itaosy

Résumé:

Madagascar comme tout pays en voie de développement, s'oriente vers la réduction de la pauvreté en vue d'un développement continu. Pour atteindre le développement, il faut mettre en œuvre des stratégies tendant à instaurer une bonne éducation et cela à travers des instruments juridiques.

C'est à partir des résultats qu'on peut conclure l'efficacité d'une telle politique éducative adoptée. Malgré tout cela, la réalité montre que la participation au niveau de la scolarisation est faible à Madagascar. Le niveau supérieur est à privilégier vu les bénéfices que l'on en tire que ce soit d'ordre public ou privé. Ainsi, nous proposons un système éducatif tourné davantage vers l'enseignement supérieur tout en tenant compte des autres niveaux.

Mots-clés : Instruments juridiques, éducation, développement

Encadreur : Monsieur RATSIMANDRATRA Hariniaina